

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 28 septembre 2020

OBJET :

**Prime exceptionnelle aux agents
mobilisés pour assurer la continuité
des services pendant le confinement**

**Rapporteur : M. LAURENT
Délibération n°10**

EXPOSE DES MOTIFS

Pour assurer la continuité du service public pendant la période de confinement, imposée par le gouvernement pour endiguer la propagation du coronavirus, la ville d'Essey-lès-Nancy a été contrainte de mobiliser des agents.

Le décret n°2020-570 du 14 mai 2020 permet l'octroi d'une prime exceptionnelle à ces agents, lorsque les mesures prises pour assurer la continuité des services ont conduit à un surcroît significatif de travail.

Ce surcroît significatif de travail peut s'exprimer notamment :

- par des tâches d'entretien renforcées avec désinfection de matériels et locaux ;
- par l'accueil d'enfants de personnes prioritaires dans des conditions de sécurité renforcées et parfois en-dehors des horaires habituels ;
- par la participation active aux mesures de prévention et de contrôle imposées par l'état d'urgence sanitaire et le confinement ;
- par l'exercice de fonctions en télétravail, avec du matériel personnel, pour assurer la continuité du fonctionnement de la collectivité tout en s'adaptant aux contraintes et évolutions réglementaires liées à la situation d'état d'urgence sanitaire.

Cette prime exceptionnelle d'un montant maximum de 1.000 € est exonérée d'impôt sur le revenu et de contributions sociales.

A Essey-lès-Nancy, 45 agents ont été amenés à assurer des fonctions en présentiel sur la voie publique, en mairie ou auprès d'enfants ou en télétravail, avec leur matériel personnel, pendant la période s'étendant du 17 mars au 7 mai 2020. Il est, dès lors, proposé de valoriser l'investissement de ces agents au prorata de leur temps de présence physique ou, pour les agents en télétravail, de leur mobilisation spécifique sur la période susvisée.

Les montants individuels s'établiraient ainsi de 80 € à 600 € pour les agents ayant assuré leurs fonctions en présentiel et de 80 € à 250 € pour les agents ayant assuré leurs fonctions en télétravail, pour une enveloppe de 9 500 € maximum.

PROPOSITIONS

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'autoriser le versement de cette prime aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à définir les agents bénéficiaires de cette prime, à en déterminer les modalités de versement dans le respect des conditions sus-énoncées et à fixer les montants individuels dans la limite d'un plafond de 600 €.

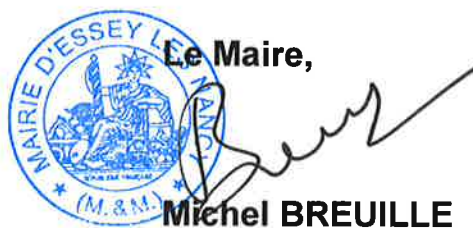
Il est précisé que les crédits nécessaires au versement de cette prime seront inscrits par décision modificative au chapitre 012 « charges de personnel » du budget 2020 de la commune.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité les propositions ci-dessus.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe-et-Moselle le 1^{er} octobre 2020.

Extrait conforme


Le Maire,
Michel BREUILLE

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

**DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE NANCY
CANTON DE SAINT MAX**

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2020

tenu sous la présidence de
Michel BREUILLE - Maire

- Nombre de Conseillers en exercice : 29
- Nombre de présents : 25
- Nombre de votants : 28
- Convocation du Conseil municipal le : 18 septembre 2020
- Convocation distribuée le : 18 septembre 2020
- Affichage du compte-rendu le : 2 octobre 2020
- Affichage du procès-verbal le : 13 novembre 2020

PRESENTS

- M. LAURENT, MME CADET, M. THOUVENIN, Mme Evelyne DEVOUGE, M. VOGIN, MME POYDENOT, M. ROSSIGNON, MME BARDOUL, Adjoints.
- M. BRUNE, M. SAPIRSTEIN, MME SCHINDLER, M. BOURGUIGNON, MME LOZINGUEZ, MME BLONDELET, MME HOUSSIN, M. KOENIG, M. VOIDIER, MME DROUVILLE, MME MALARY, MME CREUSOT, MME MENZRI, MME CHOPIN-RENAULD, M. CHEVARDE, M. RIFF, Conseillers municipaux.

POUVOIRS

- M. Gabriel HOFFER à M. Gilles SAPIRSTEIN
- M. Michel PERRI à M. Christophe CHEVARDE
- M. Jean-Louis KATZ à Mme Catherine CHOPIN-RENAULD


ABSENT

M. EL JAOUHARI

SECRETAIRE DE SEANCE

- M. Pascal LAURENT

Pour extrait

**Michel BREUILLE,**
Maire